

sidi bel-abbès

Les robes noires boycottent leurs activités

En guise de soutien à leur confrère, Me Salah Dabouz, arrêté dimanche dernier par les forces de l'ordre à Alger, puis remis en liberté et mis sous contrôle judiciaire, les 1 500 avocats du barreau de Sidi Bel-Abbès ont décidé, hier, de boycotter leurs activités judiciaires près les tribunaux pour dénoncer cette arrestation, a indiqué, hier, à Liberté, le bâtonnier Mohamed Athmani.

Selon notre interlocuteur, "le parquet aurait dû convoquer Salah Dabouz car il présente toutes les garanties pour se présenter devant le pouvoir judiciaire en tant que citoyen, mais l'arrêter de manière arbitraire a affecté toute notre corporation". Et d'ajouter : "Il y a des procédures qui devaient être faites au niveau de l'organisation des avocats et d'autres procédures comme le stipule le code pénal." En ce sens, il a expliqué que "normalement, s'il y a des griefs contre Me Dabouz, il fallait au préalable saisir l'Union nationale de l'ordre des avocats pour prendre les mesures nécessaires, notamment transmettre ce dossier aux avocats pour le traitement de l'affaire, et ce, avant de passer au mandat d'arrêt".

À ce propos, Me Mohamed Athmani a fait état d'un communiqué émanant du procureur général de Ghardaïa et qui, selon lui, "cette déclaration est dangereuse et menace l'Union nationale des avocats et 45 000 avocats. Donc, l'Organisation nationale des avocats va se réunir prochainement pour prendre des décisions en ce sens car nous n'accepterons pas cette menace. La défense est un pilier dans notre pays et ses droits sont énoncés dans toutes les chartes et Constitutions nationales et internationales".

A. B.